



# Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes

IVRY-VITRY

## Le logement temporaire

### Les Foyers Jeunes Travailleurs (FJT) Résidences Jeunes Actifs (RJA)

Ce sont des logements temporaires qui accueillent des jeunes de 16 ans à 32 ans maximum. Le résident signe un contrat d'occupation avec le gestionnaire du foyer. La durée de l'hébergement est de 2 ans maximum.

### Conditions d'accès

Pour cela, il faut avoir des ressources liées à l'emploi : être salarié, stagiaire, apprenti, étudiant ou demandeur d'emploi bénéficiant d'allocations d'Aide au Retour à l'Emploi (ARE).



Disposer d'une garantie locative pour couvrir les loyers impayés et dégradations locatives. Vous pouvez bénéficier de la garantie Visale qui est gratuite. La demande est à faire sur le site : [visale.fr](https://visale.fr)

### Pour faire une demande, vous pouvez :

Vous inscrire sur les sites des associations gestionnaires de ces résidences :

- Adoma - Demande de logement social ([cdc-habitat.fr](https://cdc-habitat.fr))
- ALJT- Logements Jeunes Travailleurs & Étudiants en Ile-de-France
- Adef – Le logement prêt-à-vivre ([adef-logement.fr](https://adef-logement.fr))
- Etudiants & Jeunes actifs | Espaceil Habitat ([espaceil-habitat.fr](https://espaceil-habitat.fr))
- Résidences - ALFI Association ([alfi-asso.org](https://alfi-asso.org))
- Trouver un logement pour étudiant, jeune actif ou chercheur | Arpej
- Demande de logement ([residetape.fr](https://residetape.fr))

### Les +

- + Accessible à moyen terme (environ 6 mois)
- + Logements pour célibataire, couple et parent isolé
- + Redevance tout inclus (électricité, eau, chauffage etc.)
- + Accompagnement social possible

### Les -

- Pas de possibilité d'héberger quelqu'un
- Pas de possibilité d'avoir un animal de compagnie
- Au bout des 2 ans, il faut avoir une solution de sortie